



Passerelle éducative par le sport

Contexte

Le projet permet une prise en charge des cotisations des adhérents à un club dans le cas d'une continuité de l'éducation par le sport entre le CM2 et la 6^è.

Pourquoi ?

Le financeur vise à :

1. Maintenir un lien éducatif et social avec les jeunes lors du passage en collège.
2. Faciliter l'éducation par le sport.

Pour le club c'est une opportunité pour augmenter son nombre d'adhérent tout en obtenant un financement de l'adhésion.

Où ?

L'activité peut se faire soit entièrement au club soit en partie à l'école et au club.

Pour et avec qui ?

Élèves de CM2 intégrant le secondaire. Le club doit fournir un encadrant titulaire d'un agrément à l'éducation nationale (se renseigner auprès de son comité, qui a pu signer des conventions en ce sens - L'agrément est simple à obtenir).

Le financeur peut être :

- une commune
- une intercommunalité pour un contrat ville
- une Fondation (Sncf, Banque de France)

Quand ?

A la rentrée, présentation de l'action d'animation, au directeur de l'école, puis aux enseignants, puis aux familles.

En janvier, lancement de l'animation sur une ou 2 classe de CM2.

Évaluation de l'action en juin.

Moyens

Exemple de budget – minimum à demander 1500 euros. A adapter en fonction du projet.

Charges	Montant	Produits	Montant
60. achats	500	74. subventions	3800
64. charges de personnel	3300		
86. bénévoles	3500	87. bénévoles	3500
Total	7300	Total	7300

Accompagnement Ligue

Possibilité de contrat d'objectif avec la Ligue : <http://www.lauratt.fr/index.php/developpement/aides-aux-clubs/35-convention-d-objectifs-soutien-aux-clubs>

En savoir + : www.lauratt.fr

Référent Ligue : Lydie Courault comité de l'Isère lydie.courault@ttisere.com